

Mesure de l'audience des organisations syndicales auprès des salariés des entreprises de moins de onze salariés

Scrutin du 28 novembre au 12 décembre 2012



La FSU a vocation à devenir représentative dans l'ensemble des branches de l'animation, des activités physiques et sportives, dans les missions locales, les services de l'emploi, le périscolaire et l'action culturelle.

Première fédération syndicale de l'Éducation Nationale et seconde de la Fonction Publique d'État, la FSU ne se résume pas à une fédération de salariés des services publics.

Par le biais de ses syndicats elle est présente dans les associations, les missions locales, les entreprises culturelles, les accueils périscolaires.

La FSU porte des valeurs garantissant l'intérêt général et la solidarité entre privés d'emploi, salariés et retraités. Elle cherche à fédérer les revendications des salariés du public et du privé.

La FSU aspire à une réunification par étapes du syndicalisme trop divisé en France.

Salariés des TPE, votez FSU dans les branches et les entreprises du sport, de l'animation, de l'insertion, du tourisme social, de la culture...

Penser le changement pour plus d'égalité n'est pas changer le pansement pour plus d'austérité.

La flex sécurité c'est toujours et encore raboter les droits

La FSU lutte et agit pour :

- ✓ un autre ordre économique international et national, une répartition solidaire des richesses, de nouveaux rapports Nord-Sud, une autre Europe que celle de la Finance, des actionnaires, de l'austérité détruisant les peuples, donc du TSCG ;
- ✓ une politique industrielle et énergétique respectueuse de l'environnement et des peuples, pour aller vers une transition écologique indispensable ;
- ✓ le maintien des solidarités sociales, du régime par répartition des retraites, avec retour à 60 ans à taux plein, l'abrogation des lois de 1993, 2003, 2010 ;
- ✓ l'augmentation des salaires : revalorisation du SMIC à 1 600 € net ;
- ✓ Le maintien d'une protection sociale de qualité et la conquête de nouveaux droits en matière de santé, de retraites (reconnaissance de la pénibilité...)
- ✓ Des droits sociaux appuyés sur les cotisations salariales même si de nouvelles formes de contributions sont à rechercher sur les richesses produites ;
- ✓ des conventions collectives construites sur la reconnaissance des qualifications et non sur les seules fonctions exercées ;
- ✓ la relance d'une politique d'emploi stable et qualifié, au lieu d'assouplir encore les règles de gestion et d'embauche qui se retourneront inévitablement contre les salariés (flex sécurité du patronat) ;
- ✓ une politique de GRH respectueuse des femmes et des hommes en lieu et place des pratiques managériales d'entreprise fondées sur l'arbitraire et l'autoritarisme ou la mise en rivalités.

RENOUER AVEC L'AMBITION SOCIALE, EN FINIR AVEC LA RÉGRESSION GÉNÉRALISÉE

Tous les peuples subissent la « crise ». La crise actuelle est celle de la surproduction « capitaliste ». Elle a fait baisser la part des salaires dans la valeur ajoutée des produits. Elle a joué sur de l'endettement spéculatif pour faire tourner un marché en panne parce que les peuples ne peuvent plus consommer par affaiblissement du pouvoir d'achat. Les tenants de l'austérité nous expliquent qu'on peut encore baisser la part des salaires en rognant sur des droits sociaux.

La « puissance financière » vit dans un monde loin des souverainetés populaires et n'a pour seul souci que l'assurance des profits. Cette logique condamne l'emploi, nos services publics, notre système solidaire à la française. L'Europe de la discipline fiscale ne fait que servir les banques à but lucratif.

Inverser cette logique catastrophique est possible. C'est même nécessaire.

Revendications spécifiques au secteur associatif de l'économie sociale et solidaire, de la culture, de l'emploi et de l'insertion

Les politiques publiques ont pour devoir **d'assurer aux associations** et entreprises d'insertion, des moyens humains et financiers à la hauteur **des missions qui leurs sont confiées**. L'État et les collectivités doivent cesser de se réfugier derrière la logique FMI/BCE/Banque Mondiale de la dette publique pour ne plus jouer leur rôle.

La mise en concurrence des associations dans le cadre de marchés publics **doit cesser !** Pour gagner les marchés les intérêts des « usagers » et ceux des salariés sont rognés et passent parfois au second plan.

Des grilles de salaires construites sur la reconnaissance des qualifications plutôt que sur les définitions de postes.

Certaines conventions collectives s'appuient sur les fonctions, les définitions de poste avant que de s'appuyer sur les qualifications. La conséquence est une faible valorisation des formations et des diplômes. Nous revendiquons une reconnaissance dans les carrières des formations et des qualifications. Les reconnaissances professionnelles se construisent sur des diplômes professionnels. Par exemple, la FSU dans la commission nationale consultative des métiers du sport et de l'animation, qui définit les contenus des diplômes, a été seule à voter contre la réforme des diplômes construits sur le modèle des compétences qui organise la marchandisation des qualifications.

Les métiers du secteur de l'animation, du sport, de la culture, de l'action sociale, de l'insertion et de la formation ne sont pas des sacerdoxes. Il faut remettre les personnes (souvent isolées et fragilisées) au centre des dispositifs mis en place ; **le premier droit des usagers et citoyens est d'être reçus dans des conditions dignes et respectueuses par des professionnels reconnus.**

Un syndicalisme solidaire qui exige le dialogue

Au quotidien, les délégués du personnel et les délégués syndicaux des syndicats de la FSU (EPA, SNUTEFI, SNUCLIAS, SNAC...) **défendent auprès des employeurs, associatifs ou non, le respect du droit du travail et des conventions collectives.** Ils le font, chaque fois que possible, dans l'unité syndicale la plus large.

Ils s'expriment en particulier pour :

Faire reconnaître les salariés de l'animation et du périscolaire comme des professionnels sans confusion entre bénévoles et professionnels.

Faire respecter les conventions collectives par les employeurs et les améliorer. Trop souvent les salariés sont considérés comme taillables et corvéables à merci, surtout les moins qualifiés, les intermittents ou occasionnels.

Intégrer les contraintes spécifiques liées aux métiers de l'animation, du sport, de la formation, de l'insertion et de la culture (horaires atypiques participation à la vie de réseaux, temps de concertation...) **dans le temps de travail.**

Dénoncer les recrutements sur contrats aidés, le service civique, lorsqu'ils viennent déstabiliser l'emploi et produire des effets d'aubaine pour l'employeur contre tous les salariés.

Améliorer les conditions de travail et de rémunération l'accès à la formation professionnelle continue des salariés intermittents et occasionnels.

Une vraie progression de carrière avec la possibilité d'évoluer sur des postes et des fonctions diversifiés par la formation continue, la reconnaissance de la VAE pour les salariés (c'est particulièrement le cas dans la filière de l'animation).

DU 28 NOVEMBRE AU 12 DECEMBRE, VOTEZ et FAITES VOTER FSU

Votez pour des collègues engagés dans l'action solidaire, soucieux d'un syndicalisme d'éducation populaire qui donne du sens aux revendications

Pour contacter la FSU et ses syndicats :

www.snutefifsu.org

www.snuclias-fsu.fr

www.epafsu.org

<http://snac.fsu.fr/>

Les salariés d'associations ne sont pas des bénévoles!

Les salariés associatifs sont souvent pris en tenaille entre les valeurs, les projets éducatifs de leurs employeurs et leurs revendications de salariés. La cause défendue légitimerait le recours au bénévolat du salarié. Il en résulte de la confusion, de la souffrance préjudiciable aux salariés comme aux employeurs qui sont bénévoles associatifs.

Ces situations de conflits dans les associations ne cessent d'augmenter. Les salariés doivent pouvoir recourir à des organisations syndicales qui ne confondent pas les statuts de salariés et de bénévoles employeurs.

Le contrat d'engagement éducatif, le service civique et bientôt les contrats d'avenir révèlent certaines ambiguïtés de positionnement syndicaux.

Il faut abroger le CEE (contrat d'engagement éducatif) qui organise de nouvelles zones de non droit, permet de nouvelles formes d'exploitation salariale. Face à la mobilisation sans précédent des employeurs associatifs organisateurs de centres de vacances pour rechercher de nouvelles dérogations au code du travail la FSU a réagi. La survie économique des centres de vacances d'enfants et d'adolescents ne doit pas reposer sur une forme d'exploitation de l'enthousiasme des jeunes, mais sur une véritable politique d'aides aux vacances pour les familles et une politique de soutien aux équipements.

Le service civique aussi utilise les bons sentiments pour contourner le Code du Travail. Les associations sont des lieux d'expérimentation et de contournement.

Les contrats d'avenir annoncent de nouveaux combats pour les syndicats. La FSU sera aux côtés de tous ceux qui se battront pour faire respecter les conventions collectives.

Les élus de la FSU font partout preuve d'indépendance